

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2026

DÉLIBERATION N° 2026-02-008

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 21
Nombre de suffrages exprimés : 25
Nombre d'absent(s) : 5
Nombre de pouvoir(s) : 4

Le quatre février deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 29 janvier 2026

Vote :

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Martine CHARLES, Henri CELLIER, Stéphane VILLARD, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) :

Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Martine CHARLES pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Henri CELLIER pouvoir à Eric LARDON, Stéphane VILLARD pouvoir à René MEASSON, Patrice BRAUD pouvoir à Alain THOLOT

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Christelle PLUCHAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE – CONCLUSIONS ET RAPPORT DE LA COMMISSAIRE ENQUETRICE ENQUETE PUBLIQUE – APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20260204-2026-02-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 12/02/2026

Par délibération du 18 septembre 2025, le Conseil Municipal a délibéré pour l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de transfert d'office, sans indemnité, au profit de la commune de Saint Marcellin en Forez, des voies privées ouvertes à la circulation publique de plusieurs rues (en partie) : l'allée des Plantées, le chemin des Baudits, l'avenue de la Gare, la route de la Lande, rue du 19 mars 1962, impasse de Grézieux, rue Valentine, route des Cimes et rue Carles de Mazenod

L'enquête publique s'est déroulée conformément à la législation en vigueur sur la période du 24 novembre au 8 décembre 2025, soit 15 jours consécutifs, à la mairie de St Marcellin en Forez, sans incident particulier.

Les permanences de la commissaire enquêtrice étaient le mercredi 26 novembre de 9h à 11h30 et le lundi 8 février 2025 de 13h30 à 16h30.

8 personnes se sont présentées à la première permanence, 2 personnes à la seconde. 1 seule personne est venue prendre connaissance du dossier en dehors des permanences. 2 observations ont été portées sur le registre d'enquête publique.

Après avoir étudié le dossier, vérifié la conformité de la procédure, la commissaire-enquêtrice a émis, le 30 décembre 2025, un avis favorable au projet de transfert soumis à enquête (rapport et conclusions ci-joints).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.318-3 et R.318-10,

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 141-3 et R.141-4 à R.141-10

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.134-1, L. 134-2 et R. 134-3 à R 134-30

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2025 autorisant M. le Maire à lancer une enquête publique par voie d'arrêté ;

Vu l'arrêté municipal n° 13_2025DIV du 20 octobre 2025, ordonnant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de transfert d'office sans indemnité, dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique de plusieurs rues (en partie) : l'allée des Plantées, le chemin des Baudits, l'avenue de la Gare, la route de la Lande, rue du 19 mars 1962, impasse de Grézieux, rue Valentine, route des Cimes et rue Carles de Mazenod,

Vu l'enquête publique réalisée du 24 novembre au 8 décembre 2025 inclus ;

Vu le rapport de la commissaire enquêtrice

Vu l'avis favorable de la commissaire enquêtrice en date du 30 décembre 2025 ;

Considérant l'absence d'opposition au projet

Considérant l'intérêt d'intégrer dans le domaine public communal les voies privées ouvertes à la circulation publique de plusieurs rues (en partie) : l'allée des Plantées, le chemin des Baudits, l'avenue de la Gare, la route de la Lande, rue du 19 mars 1962, impasse de Grézieux, rue Valentine, route des Cimes et rue Carles de Mazenod de la commune.

- **APPROUVE** le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice relatif au transfert sans indemnité dans le domaine public communal des parcelles constitutives des voies privées ouvertes à la circulation publique de l'allée des Plantées, le chemin des Baudits, l'avenue de la Gare, la route de la Lande, rue du 19 mars 1962, impasse de Grézieux, rue Valentine, route des Cimes et rue Carles de Mazenod,

- DECIDE le classement dans le domaine public des 14 parcelles suivantes :

Référence cadastrale				
Section	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface
AW	35	SOL	AUX PLANTEES Allée des Plantées	37
AW	38	SOL	AUX PLANTEES Allée des Plantées	53
AD	159	SOL	OUTRE L'EAU 31 chemin des Baudits	77
AW	114	SOL	AUX PLANTEES Avenue de la Gare	120
AV	12	SOL	Avenue de la Gare	41
AV	118	SOL	Route de la Lande	55
AV	160	SOL	Route de la Lande	168
BC	73	SOL	AUX ALLINS rue du 19 mars 1962	111
BC	169	SOL	Aux Allins Impasse de Grézieux	75
D	1351	SOL	Aux Allins Impasse de Grézieux	31
BE	117	SOL	Rue Valentine	35
H	787	SOL	Rachasset - Route des cimes	408
H	789	SOL	Rachasset - Route des cimes	1011
BH	28	J/S	17 Rue Carles de Mazenod	Emprise 60 m ²

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire, pour régler cette affaire, effectuer toutes les démarches qui seront nécessaires, et l'autoriser à signer tout acte de régularisation et tout document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 5 FEVRIER 2026

Le Maire,
Eric LARDON



Le Secrétaire de séance

Christelle PLUCHAUD



